ART. 45 BIS N° 1153 (2ème Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1153 (2ème Rect)

présenté par Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 45 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de la procédure mentionnée au 2° »

les mots:

« des procédures mentionnées au troisième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.